



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme associatif et social

Question écrite n° 1121

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur les besoins en crédit de rénovation pour les centres de vacances pour enfants. En effet, à la différence des autres équipements du tourisme associatif, ceux-ci n'ont pas toujours été concernés par des programmes de rénovation de la part des structures propriétaires. Dans un contexte de faiblesse du taux de départ en vacances des jeunes, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour inciter à la rénovation de ces centres, et notamment s'il envisage d'étendre à ces derniers la possibilité de bénéficier de subventions de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

Texte de la réponse

Les centres de vacances pour enfants sont des équipements relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, qui dispose de crédits déconcentrés pour la rénovation de ces structures. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas intégrés dans le dispositif du programme de consolidation de l'équipement du tourisme social. En outre, les structures d'accueil de jeunes, telles que les auberges de jeunesse et les centres internationaux de séjour, sont intégrées dans le champ d'intervention du programme de consolidation de l'équipement du tourisme social, et peuvent, au même titre que les villages de vacances et les maisons familiales, bénéficier d'un soutien de l'Etat et de l'ANCV pour réaliser des travaux de rénovation et de réhabilitation. Il est à noter que de plus en plus de porteurs de projets intègrent dans leurs programmes de travaux le développement de structures ludiques, voire éducatives.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1121

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2752

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3609